

DOSSIER DE CANDIDATURE
OPTION SPORTIVE HANDBALL
COLLEGE JULES FERRY
ANNEE 2018-2019

NOM :

Prénom :

Inscription en classe de : 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

Le dossier est à renvoyer dument complété avant le **lundi 23 avril 2018** à l'attention de Mme FESSARD au collège Jules Ferry.

Attention, tout dossier non complet ou retourné en retard ne sera pas traité par l'équipe éducative.

Cadre réservé à l'administration

Refusé

Liste d'attente

Admis

Collège Jules Ferry

4 rue Jean Jaurès

28700 AUNEAU

Tél responsable (M. MARIE) : 07.69.65.36.66

OPTION SPORTIVE HANDBALL

COLLEGE JULES FERRY

2018-2019

Nom Prénom

Date de naissance / / Lieu de naissance

Nationalité

Nom des parents ou tuteurs légaux

Adresse

Code postal Ville

Tél domicile Tél portable

Adresse mail

Pratique déjà le handball dans un club de handball ? OUI NON

Autre(s) sport(s) pratiqué(s)

Etablissement fréquenté en 2017/2018

Je sollicite l'admission de mon enfant, ci-dessus nommé, dans l'option sportive handball du collège Jules Ferry d'Auneau.

J'ai bien pris connaissance des conditions de recrutement et des modalités de fonctionnement de l'option sportive.

Signature des parents.

Avis du professeur principal ou de l'instituteur(trice) (de l'année en cours)

- Capacités de l'élèves et résultats scolaires :

.....
.....
.....

- Capacité à mener de front études et pratique d'un sport scolaire :

.....
.....
.....

AVIS : **Défavorable** **Favorable** **Très favorable** **Recommandé**

Signature du professeur :

Avis du professeur d'EPS ou de l'instituteur(trice) (de l'année en cours)

- Capacités sportives générales :

.....
.....
.....

- Capacités en athlétisme (si cycle réalise) :

.....
.....
.....

- Comportement dans le groupe :

.....
.....
.....

AVIS : **Défavorable** **Favorable** **Très favorable** **Recommandé**

Signature du professeur :

Motivations à rédiger par l'élève :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Signature de l'élève :

CONTRAT DE L'OPTION SPORTIVE HANDBALL COLLEGE JULES FERRY

Le contrat s'adresse à chacune des handballeuses intégrant l'Option Sportive Handball. Elle s'inscrit dans le cadre du « Règlement intérieur de l'option sportive handball ».

Le contrat devra être rendu signé avec le dossier d'inscription et demeure valable pour l'ensemble de la scolarité en option.

L'élève inscrits en option sportive handball s'engage à :

1. Respecter les règles de vie propre au collège Jules Ferry (voir règlement intérieur du collège).
2. Faire preuve de la plus grande assiduité tant à l'entraînement qu'en cours et à se soumettre aux contrôles pédagogiques prévus.
3. Faire son travail d'élève et adopter vis-à-vis de son travail personnel une attitude compatible avec l'obtention des meilleurs résultats possibles.
4. Participer aux compétitions jugées obligatoires prévues au calendrier (compétition de handball UNSS, compétition d'athlétisme UNSS y compris le cross)
5. Donner le meilleur d'elle-même à l'entraînement comme en compétition.
6. Informer l'entraîneur en cas d'absence à un ou plusieurs entraînements et/ou compétitions et en fournir les motifs par écrit signé par ses parents (les absences injustifiées par écrit seront sanctionnées).
7. Observer un comportement et une tenue générale en accord avec l'esprit et les principes qui régissent l'option sportive handball, aussi bien à l'intérieur de l'établissement (Vie scolaire) qu'en dehors de celui-ci (trajets, compétitions et entraînements).
8. Développer une attitude responsable vis-à-vis de son projet sportif et scolaire en tenant informés ses responsables en cas d'éventuelles difficultés.
9. Porter la tenue de son collège ou de son club lors des compétitions
10. Ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants. De la même manière, il s'engage à ne pas consommer d'alcool, de tabac ou de drogue (quelle qu'en soit la nature).
11. Œuvrer dans le respect des « Règlement intérieur de l'option sportive handball ».

La Famille s'engage à :

1. Inscrire son enfant à l'association sportive du collège (UNSS) et au Club Handball d'Auneau (CHBA).
2. Fournir à son enfant une tenue spécifique à la pratique du handball (chaussures de handball, maillot, short) ainsi que le maillot et le short de l'option sportive (coupon d'achat remis après admission en option).
3. Communiquer avec les entraîneurs, notamment en cas de difficulté pour atteindre les objectifs recherchés.
4. Veiller à l'équilibre de l'élève afin de lui permettre une récupération optimale (sommeil, alimentation, loisirs etc.)
5. S'intéresser de façon générale aux résultats et au travail (sportif et scolaire) de l'élève
6. Œuvrer dans le respect du "Règlement intérieur de l'option sportive handball ».

Les responsables de l'option s'engagent à :

1. Mettre en œuvre l'ensemble des moyens pour que chaque handballeuse puisse atteindre son meilleur niveau et optimiser ses potentialités.
2. Avec l'appui de l'équipe éducative et de vie scolaire, mettre en œuvre l'ensemble des moyens pédagogiques pour favoriser l'adaptation et la réussite scolaire de l'élève.
3. Etablir un contact régulier avec les parents d'élèves, notamment en cas de difficulté.
4. Assurer le suivi sportif et faire des bilans trimestriels.
5. Transmettre dès réception le calendrier des compétitions UNSS.
6. Faire un bilan en fin d'année scolaire qui précisera les conditions de la saison suivante.
7. Œuvrer dans le respect du "Règlement intérieur de l'option sportive handball ».

En cas de manquement aux règles ci-dessus (travail scolaire ou préparation sportive insuffisants, comportement inadapté au sein de l'établissement ou en déplacement sportif, absences répétées et injustifiées aux entraînements et/ou compétitions) et après avoir été entendu par le responsable et si nécessaire le Chef d'établissement, l'athlète pourrait se voir exclu temporairement ou définitivement de l'option. A chaque fin d'année scolaire, la commission pédagogique établira un bilan individuel et envisagera la poursuite ou l'arrêt des études en option sportive dans le niveau supérieur. Toute nouvelle candidature sera étudiée.

Je soussigné..... certifie avoir pris connaissance du règlement de l'option sportive handball pour l'année scolaire 2018/2019.

A....., le.....

Signature du responsable

Signature de l'élève

LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'OPTION SPORTIVE HANDBALL

Les précisions apportées par le règlement intérieur de l'option sportive ci-dessous viennent s'ajouter au règlement intérieur du collège.

L'objectif de l'option sportive est de concilier au mieux les études et l'activité sportive, les deux participant au parcours scolaire de l'élève.

Cette option ne se limite pas simplement à l'apprentissage et au renforcement d'habiletés sportives mais contribue aussi à développer des valeurs de citoyenneté : sensibiliser les jeunes au respect de l'autre, au goût de l'effort, à l'engagement collectif, à l'entraide, la solidarité et l'autonomie.

L'élève inscrite en option sportive handball doit être licenciée au Club Handball d'Auneau lors de la rentrée scolaire et participer aux entraînements et matchs du club. La pratique en club est le prolongement de l'apprentissage réalisé en option.

L'inscription en option sportive handball est un engagement. Un abandon en cours d'année scolaire ne pourra être accepté qu'après motivations et accord de l'équipe pédagogique.

Le recrutement :

Le recrutement se fait selon 2 critères essentiels.

Le candidat doit réussir des **tests sportifs** (le 16 mai 2018 de 14h à 16h30) tout en présentant un **bilan scolaire satisfaisant** (résultats scolaires et comportement).

Une commission d'admission examine chaque année les dossiers de candidatures. Cette commission est constituée du chef d'établissement, du professeur coordinateur, du responsable technique de l'option et de professeurs.

L'organisation et le fonctionnement :

1. Jours et lieux de pratique :

Les élèves de l'option handball effectueront 1 séance hebdomadaire et 1 séance en quinzaine (pour les 5^e, 4^e et 3^e) de préparation spécifique et d'entraînement à la pratique du handball.

Les séances ont principalement lieu au gymnase Claude Perrot à Auneau et selon les besoins au gymnase Thierry ou au Stade Marc Héron.

2. Trajet collège – installations sportives :

Les élèves devront se ranger au lieu prévu à cet effet dans la cour du collège. Les déplacements entre le collège et les installations sportives seront pris en charge par le professeur coordinateur de l'option sportive.

Durant ce trajet, le règlement intérieur de l'établissement s'applique.

3. La séance :

L'entraînement est placé sous la direction du responsable technique (M. MARIE) qui détermine les modalités. L'élève s'engage à respecter la charte de bonne conduite mise en place par l'équipe pédagogique.

4. L'UNSS :

Les élèves ont pour obligation de s'inscrire à l'association sportive du collège. Ils représenteront l'établissement dans le championnat UNSS de handball ainsi qu'aux compétitions d'athlétisme. Ces compétitions sont obligatoires.

5. Les absences :

Pour une absence ponctuelle (une seule séance), celle-ci doit être signalée, au plus tôt, à la vie scolaire et justifiée, par écrit, dans le carnet de liaison.

Dans le cas d'une absence prolongée, un certificat médical devra être présenté au responsable de l'option sportive. Si toutefois l'élève est en capacité de se déplacer, il devra assister à la séance durant laquelle il sera sensibilisé à différents aspects de la pratique sportive.

6. Les sanctions :

L'élève inscrit à l'option sportive se doit d'avoir un comportement irréprochable en cours, aux entraînements, et lors de toutes activités scolaires (sorties, rencontres...) ainsi qu'une attitude positive face au travail. En cas de comportements déviants donnant lieu à un rapport d'incident ou à des résultats en baisse, l'équipe pédagogique se réserve le droit de suspendre temporairement ou définitivement l'élève de l'option handball.

Je soussigné(e), certifie avoir pris connaissance du règlement l'option handball du collège Jules Ferry pour l'année scolaire 2018/19.

A, le

Signature du responsable légal

Signature de l'élève

FICHE D'INSCRIPTION A LA JOURNEE DE DETECTION

Je, soussigné(e) : demeurant à :

.....
demande la participation de ma fille à la journée de recrutement de l'option sportive handball en qualité de joueuse :

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nom, adresse et n° de téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence :

M :

Tél. :

Adresse :

.....

N° de sécurité sociale des parents :

- Je déclare que mon enfant est couvert par une police d'assurance contre les accidents.
- Je dégage, par la présente, les responsables de la journée de recrutement, le collège Jules Ferry et le Club Handball d'Auneau de toute responsabilité en ce qui concerne mon enfant, tant pour les accidents qui pourraient lui être imputables, que pour ceux qu'il pourrait subir pendant les différentes activités de cette journée.
- J'autorise le responsable à prendre toute mesure d'urgence, en cas d'accident ou de maladie grave, à faire transporter mon fils dans un établissement hospitalier le plus proche pour y recevoir des soins ou subir toute intervention chirurgicale jugées nécessaires par le médecin.
- **Je note que ma fille se présentera à cette journée muni(e) de sa licence fédérale ou UNSS ou bien d'un certificat médical de moins de 3 mois autorisant la pratique du handball.**

Fait à le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :